



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

541- EM-2019-05-4 – Circulaire Finales par Catégories d'Âges

ANGRES, le 1^{er} avril 2019

FINALES DÉPARTEMENTALES PAR CATÉGORIES D'ÂGES

Date	Samedi 4 mai 2019 à partir de 14h30.		
Lieu	Salle Marguerite Yourcenar, rue du Moulin à Tabac 62400 Béthune		
Juge-Arbitre :	ZAKRZEWSKI Michaël	☎ : 06 66 68 28 14	@ : michael.zakrzewski@gadz.org
Délégué :	CNOCKAERT Michel	☎ : 06 26 35 94 91	@ : cnockaert.michel@neuf.fr
Club organisateur	BETHUNE-BEUVRY ASTT		

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne sont concerné(e)s par cette épreuve que les Garçons et Filles des catégories Poussins, Benjamins et Minimes, ayant participé au minimum à un tour du Critérium Fédéral **2018-2019**, ainsi qu'une sélection des joueuses et joueurs ayant participé au Challenge départemental de la détection du Pas-de-Calais.

TRÈS IMPORTANT

Tou(te)s les sélectionné(e)s doivent confirmer leur participation ou leur refus sur le site des inscriptions de la FFTT avant le **mardi 23 avril 2019, dernier délai** (voir ci-dessous)

En cas d'empêchement de dernière minute, merci de téléphoner au Juge-Arbitre. Une joueuse ou un joueur qui n'aura pas avisé le Secrétariat, le Juge-Arbitre ou le Délégué de son absence le jour de l'épreuve, verra son club sanctionné d'une amende de 10 €.

RAPPELS DU RÈGLEMENT

- Pointage 30 minutes avant l'heure indiquée dans le tableau horaire (à paraître après le 23 avril 2019)
- Toutes les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches pour toutes les catégories.
- Le premier tour se déroulera par poules de 3 ou 4 joueurs, tous incorporés ensuite dans un tableau, si possible, avec classement intégral.
- En poule : arbitrage par le joueur libre. Dans le tableau : joueurs désignés par le Juge-Arbitre.
- Les joueurs éliminés ne peuvent quitter la compétition sans l'autorisation du Juge-Arbitre et sont tenus d'arbitrer au moins une fois après leur élimination.
- La compétition se déroulera avec des balles blanches PVC G40+ *** (maillots et shorts blancs interdits).
- La tenue réglementaire est obligatoire dès que le joueur ou la joueuse pénètre dans l'aire de jeu.
- Les horaires seront communiqués à chaque club huit jours avant l'épreuve.

Les joueuses et joueurs sélectionné(e)s et les clubs, recevront une convocation. A charge pour les clubs de la transmettre à ceux qui n'ont pas d'adresse de messagerie enregistrée dans SPID.

Avant la date indiquée, ils et elles devront se rendre sur le site des inscriptions de la FFTT en suivant le lien http://www.fft.com/sportif/criterium/inscription_ligue/res_div.php?epreuve=3065&organisme=62 muni(e)s du mot de passe personnel afin de faire leur choix « Participe » ou ne « Participe pas ».



<https://cd62tt.blog>



Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART
62143 ANGRES

☎ : 03.21.72.67.34



CNDS
COMITÉ NATIONAL
DU SPORT

cdtt@sport62.fr

